Image not found or type unknown

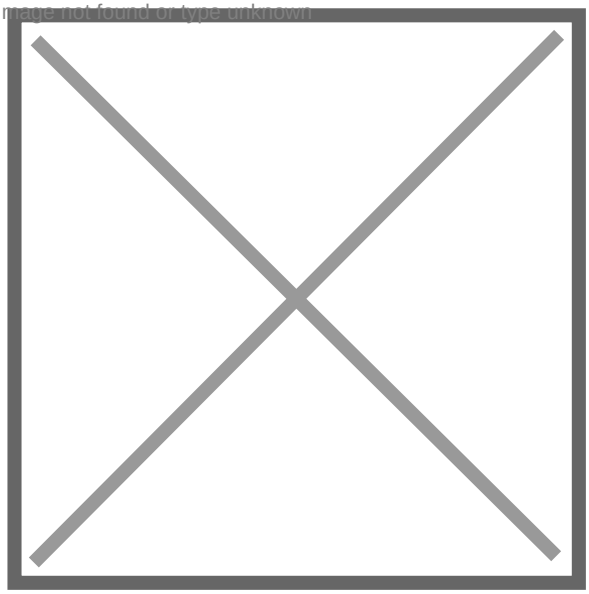

Erreur concernant la taxe d'habitation

Par **chamaloo**, le **15/11/2010** à **16:52**

Bonjour,

il y a deux mois je me suis rendue à la trésorerie de ma ville afin de connaitre le montant de ma taxe d'habitation. Or, la personne présente ce jour la n'a pas souhaité m'en informé et m'a tout simplement répondu que je recevrais celle-ci au plus le tard le 15 novembre. a ce jour, n'ayant pas reçu ma taxe, je prends de nouveau contact avec ma tresorerie qui me dit ne pas avoir mon dossier, on me renvoie avec les centre des impots de Bordeaux que je n'ai pas réussi à avoir par téléphone je leur adresse donc un email auquel on me réponds que la taxe d'habitation a été adressé à l'ancien locataire. C'est la seule réponse que l'on m'apporte rien d'autre.
Que dois je faire pour remédier à cette situation? Quelles sont les démarches à suivres? Puis je démander un dégrevement suite à leur erreur?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **19:45**

Vous vivez dans ce logement depuis quelle date ?
Au 1er janvier 2010, vous viviez où ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés